

Séance ordinaire du 2 mars 2026

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
de la municipalité de Saint-Wenceslas  
tenue le 2 mars 2026 à 19h30 au centre communautaire  
Florian-Turcotte, situé au 1025, rue Hébert.**

**Sont présents :**

Madame la mairesse :	Martine Bechtold
Mesdames les conseillères:	Nicole Lafrance Dubord Caroline Ouellette Sophie Gélinas
Monsieur le conseiller :	Jean-Marc Beauchemin
Sont absents :	Serge Hélie Jason Lauzon

Les membres présents forment le quorum.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, mairesse de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélie, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution  
2026-044

**Sur la proposition de Caroline Ouellette  
Appuyée par Sophie Gélinas**  
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, mairesse

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026
- 4.0 Correspondance
- 5.0 Rapport des comités
  - 5.1 Régie des déchets
  - 5.2 OMH
  - 5.3 Bibliothèque
  - 5.4 Les Aînés + MADA
  - 5.5 Loisirs
  - 5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc et assainissement
- 6.0 Revenus du 29 janvier 2026 au 25 février 2026
- 7.0 Présentation des comptes – Février 2026
- 8.0 Communication de la mairesse
- 9.0 Compte rendu du directeur des travaux publics et inspecteur municipal
- 10.0 Compte rendu du directeur du service incendie
- 11.0 Questions du public (conseil précédent) – Suivi
- 12.0 Période de questions
- 13.0 Pause-café
- 14.0 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 15.0 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
- 16.0 Adoption du règlement concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque Jeanne-Hébert
- 17.0 Adoption du règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
- 18.0 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 19.0 Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales

### Séance ordinaire du 2 mars 2026

- 20.0 Dossier de Marc-Antoine Deschênes (Ferme Jac-Guy inc.) – Demande d'autorisation à la CPTAQ
- 21.0 Résolution d'appui au mouvement de grève communautaire
- 22.0 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
- 23.0 Directive langue française - Adoption
- 24.0 Services professionnels en hydrogéologie - Mandat
- 25.0 Conteneur centre communautaire – Location
- 26.0 Interrupteur génératrice - Installation
- 27.0 Période de questions
- 28.0 Levée de l'assemblée

### **3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **Séance ordinaire du 2 février 2026**

Résolution  
2026-045

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**  
Il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 tel que modifié.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, mairesse

### **4.0 CORRESPONDANCE**

Un document intitulé « Correspondance – 29 janvier 2026 au 24 février 2026 » est déposé au Conseil.

### **5.0 RAPPORT DES COMITÉS**

#### 5.1 **Régie des déchets (Jason Lauzon)**

ABSENT

#### 5.2 **OMH (Martine Bechtold)**

- Prochaine rencontre le 6 mai 2026.

#### 5.3 **Bibliothèque (Sophie Gélinas)**

- Février mois coup de cœur :
  - Nicole Dubord, membre du conseil municipal, nous a fait part de son livre coup de cœur *Devas Reveni* de Daniel Mercille ;
  - Gagnante de la carte-cadeau Renaud-Bray : Mlle Amanda Désilets.
- Les jeunes ont fabriqué de beaux chandeliers et des catapultes lors des 2 ateliers de bricolage ;
- Belles variétés de semences disponibles à la bibliothèque ;
- Visite privée du CPE mon autre maison le 19 février dernier ;
- Conférence « Les trésors de nos garde-mangers » a dû être annulée ;
- Mois de mars : Thématique espace (livres, biblioscope, réalité virtuelle) ;
- Atelier de bricolage sur l'espace jeudi le 5 mars à 18h ;
- Ciné-Biblio : Les aventures spatiales de Paxi jeudi le 19 mars à 19h ;
- Observation des étoiles avec le club Jupiter samedi le 23 avril dès 14h ;
- Carte accès-Musée spéciale « Semaine de relâche ».

#### 5.4 **Les Aînés + MADA (Martine Bechtold)**

- 6 février : Film les Îles grecques ;
- 13 février : Souper et soirée dansante Saint-Valentin (82 personnes) ;

### Séance ordinaire du 2 mars 2026

- 21 février : Super soirée Bingo pour tous (66 personnes) ;
- 24 février : Rencontre MADA à la MRC (élaboration d'un plan climat à venir) ;
- 27 février : Conférence avec une chiropraticienne ;
- 6 mars : Film Mexique ;
- 19 mars : Cabane à sucre.

#### 5.5 Loisirs (Sophie Gélinas)

- 28 mars : Bingo pour tous organisé par la FADOQ ;
- Camp de jour revient cette année avec Léonie Bergeron à titre de coordonnatrice ;
- Inscriptions de balle du 8 au 31 mars.

#### 5.6 Sécurité civile, voirie, aqueduc et assainissement (Serge Hélie)

ABSENT

### **6.0 REVENUS DU 29 JANVIER 2026 AU 25 FÉVRIER 2026**

Description	Montant
Taxes municipales	184 905.15 \$
Droits de mutations immobilières	129.74 \$
Permis	120.00 \$
Centre de services scolaires La Riveraine (nettoyage de puisards)	365.00 \$
Location centre communautaire	860.00 \$
Municipalité d'Aston-Jonction (déneigement hiver 2025-2026)	4 725.00 \$
Publicité journal municipal	225.00 \$
ARPE-Québec (compensation bac électronique)	29.49 \$
Matériels (ponceaux)	3264.32 \$
Bac	107.00 \$
MRC Nicolet-Yamaska (redevances carrières et sablières 2025)	418 412.12 \$
Remboursement frais de justice (1170, rue Sainte-Thérèse)	800.00 \$
Vidéotron (location tour – année 2026)	1 000.00 \$
Télus (remboursement fin de contrat – système d'alarme)	279.89 \$
RIGIDBNY (remboursement bacs de récupération)	1 976.34 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>617 199.05 \$</b>

### **7.0 PRÉSENTATION DES COMPTES – FÉVRIER 2026**

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des dépenses suivantes ;

**Résolution  
2026-046**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'approuver la liste des comptes payés et à payer jointe à la présente et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement par chèque à qui de droit. En date du 28 février 2026, le sommaire de la répartition des comptes s'établit comme suit :

• Comptes à payer :	64 733.79 \$
• Comptes payés :	120 251.46 \$
• Salaires :	31 029.11 \$
• Assurances collectives (janvier 2026)	1 748.62 \$
• FTQ (janvier 2026) :	3 342.25 \$
• Remises gouvernementales (janvier 2026) :	13 942.59 \$
• Antivirus, back-up en ligne et Microsoft 365 :	147.27 \$
• Intérêts emprunt temporaire – Sentier pédestre :	188.67 \$
Emprunt Rang 9 Est	Capital : 37 500.00 \$
	Intérêts : 8 321.82 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>281 205.58 \$</b>

Martine Bechtold, mairesse

#### **8.0 COMMUNICATION DE LA MAIRESSE**

- 18 mars : Conférence gratuite sur les enjeux des fraudes économiques à l'Auberge Godefroy;
- 18 mars : Invitation aux agriculteurs à participer à une conférence sur la sécurité routière;
- 7 avril : Service de déclarations des revenus – Contribution volontaire minimum de 5\$ à l'Espace des générations;
- 23 avril : Fêtes des bénévoles – Reconnaissance (5 à 7);
- Incubateur – Marché Godefroy (2<sup>e</sup> année).

#### **9.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET INSPECTEUR MUNICIPAL**

- L'installation du nouveau panneau au poste Caron est terminé;
- Rappel de ne pas jeter de guénilles dans les toilettes (bris de pompes);
- Patinoire encore fonctionnelle pour la semaine de relâche.

#### **10.0 COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

- 3 février : Sauvetage motoneigiste à St-Wenceslas;
- 4 février : Pratique;
- 6 février : Feu de résidence St-Wenceslas;
- 23 février : Alarme monoxyde de carbone St-Wenceslas;
- 26 février : Alarme incendie à Saint-Wenceslas.

#### **11.0 QUESTIONS DU PUBLIC (CONSEIL PRÉCÉDENT) - SUIVI**

SANS OBJET

#### **12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Prochaine période du rôle triennal.
- Vélos électriques (frais d'installation, disponibilité les fins de semaine).
- Cellulaires employés municipaux.
- Installation numéros civiques.

#### **13.0 PAUSE CAFÉ**

#### **14.0 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le Rapport annuel 2025 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

#### **15.0 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE**

Considérant que le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Un pas, un geste, un mouvement...Ensemble pour une bonne santé mentale** » ;

Considérant que, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Séance ordinaire du 2 mars 2026

Considérant que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des **citoyennes et citoyens** ;

Résolution  
2026-047

**Sur la proposition de Caroline Ouellette  
Appuyée par Sophie Gélinas**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que le conseil municipal de Saint-Wenceslas proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** pour la durée de son mandat électoral.

---

Martine Bechtold, mairesse

**16.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE JEANNE-HÉBERT**

Considérant qu'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance ordinaire du 2 février 2026 ;

Résolution  
2026-048

**Sur la proposition de Sophie Gélinas  
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'adopter le règlement numéro 294-26 concernant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque Jeanne-Hébert.

---

Martine Bechtold, mairesse

**17.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX**

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 12 janvier 2026 ;

Considérant que le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du 2 février 2026 ;

Résolution  
2026-049

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin  
Appuyée par Sophie Gélinas**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'adopter le règlement numéro 295-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

---

Martine Bechtold, mairesse

**18.0 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles

Séance ordinaire du 2 mars 2026

soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

**Résolution  
2026-050**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord**

**Appuyée par Caroline Ouellette**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la directrice générale et greffière-trésorière transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de Nicolet-Yamaska et au Centre de services scolaire La Riveraine.

---

Martine Bechtold, mairesse

**19.0 AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES  
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Considérant que la Municipalité, par sa résolution numéro 2026-050 adoptée lors de la séance du 2 mars 2026, a transmis au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu à la MRC de Nicolet-Yamaska (257-1, rue de Mgr-Courchesne à Nicolet), le 16 juin 2026 à 10h ;

Considérant qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil ;

**Résolution  
2026-051**

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin**

**Appuyée par Sophie Gélinas**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 16 juin 2026, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

---

Martine Bechtold, mairesse

**20.0 DOSSIER DE MARC-ANTOINE DESCHÊNES (FERME JAC-GUY INC.) – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ**

Considérant la demande d'autorisation sur les lots 5 651 937;

Considérant la demande à des fins d'aliénation;

Considérant que le lot est situé dans la zone A-3 au plan de zonage;

Considérant que le demandeur souhaite acquérir cet emplacement afin d'y pratiquer l'agriculture, comme il le fait déjà depuis;

Considérant que le demandeur loue déjà cet emplacement depuis 2015;

Considérant que Reseco inc. se spécialise plutôt dans la grande culture;

Considérant le potentiel horticole de ce lot et le potentiel agricole (grande culture) des lots voisins;

Considérant que la demande ne vise pas l'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact sur les autres activités agricoles avoisinantes;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact pour les établissements de production animale;

Considérant que le site sert déjà à des fins de grande culture et que le demandeur souhaite poursuivre les activités en place;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact sur l'homogénéité puisque l'usage demeurera agricole;

Considérant que ce lot sera fusionné au lot voisin 6 270 982;

Considérant qu'il n'y aura pas plus d'impact qu'il y en a présentement sur la ressource eau et sol;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact sur la propriété foncière puisque l'unité d'évaluation permet ce type de culture et ne nécessite pas plus d'espace ;

Considérant que cette entreprise est bénéfique pour la Municipalité;

Considérant que cette demande n'affecte pas la densité du territoire;

Considérant que le PDZA de la MRC encourage le développement et la rétention des exploitations agricoles;

Considérant que la demande est conforme au SADR;

**Résolution  
2026-052**

**Sur la proposition de Nciole Lafrance Dubord  
Appuyée par Sophie Gélinas**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas appuie la demande d'autorisation de Marc-Antoine Deschênes (Ferme Jac-Guy inc.) à la CPTAQ.

---

Martine Bechtold, mairesse

**21.0 RÉSOLUTION D'APPUI AU MOUVEMENT DE GRÈVE COMMUNAUTAIRE**

Considérant que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenants(es);

Considérant que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

Considérant que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

Considérant que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

Considérant que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la MRC de Nicolet-Yamaska, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable (ex. : 98 M\$ pour la Mauricie–Centre-du-Québec, dont 5,5 millions \$ pour la MRC de Nicolet-Yamaska) ;

Considérant que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

**Résolution  
2026-053**

**Sur la proposition de Sophie Gélinas  
Appuyée par Nicole Lafrance Dubord**

**Il est majoritairement résolu par les conseillers** que le conseil municipal de Saint-Wenceslas exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu du 23 mars au 2 avril 2026 et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.

Que la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de Saint-Wenceslas au mouvement communautaire.

- **Le vote est demandé :** Pour : 3  
Contre : 1

---

Martine Bechtold, mairesse

**22.0 RÉSOLUTION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

**Résolution  
2026-054**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Caroline Ouellette**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces

Séance ordinaire du 2 mars 2026

taux pour l'année 2027 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

---

Martine Bechtold, mairesse

**23.0 DIRECTIVE LANGUE FRANÇAISE - ADOPTION**

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Wenceslas est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition ;

**Résolution  
2026-055**

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin  
Appuyée par Sophie Gélinas**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** d'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Saint-Wenceslas utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*.

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site internet de la Municipalité de Saint-Wenceslas et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

---

Martine Bechtold, mairesse

**24.0 SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROGÉOLOGIE – MANDAT**

**Résolution  
2026-056**

**Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Caroline Ouellette**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas mandate UDA inc. au montant de 5 892 \$ (taxes non incluses) pour des services professionnels en hydrogéologie afin de donner à la municipalité un avis sur les impacts potentiels du projet d'agrandissement de Carrières PCM sur les puits municipaux.

---

Martine Bechtold, mairesse

**25.0 CONTENEUR CENTRE COMMUNAUTAIRE - LOCATION**

Résolution  
2026-057

**Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin  
Appuyée par Sophie Gélinas**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas fasse la location d'un conteneur pour les appareils électroniques au Réseau québécois des CFER pour un montant de 450 \$/année (taxes non incluses).

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, mairesse

**26.0 INTERRUPTEUR GÉNÉRATRICE - INSTALLATION**

Résolution  
2026-058

**Sur la proposition de Sophie Gélinas  
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin**

**Il est unanimement résolu par les conseillers** que la municipalité de Saint-Wenceslas mandate Houle Électrique inc. pour l'installation d'un interrupteur de transfert manuel à la station de pompage, située au 1020, Rang 9, afin de pouvoir brancher une génératrice pour un montant de 3 841.48 \$ (taxes non incluses).

La soumission comprend le matériel et la main d'œuvre.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, mairesse

**27.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

SANS OBJET

**28.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution  
2026-059

L'ordre du jour étant épuisé,  
**Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord  
Appuyée par Caroline Ouellette**

Il est résolu unanimement de lever la séance à 21h34.

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, mairesse

**DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

*Je, soussignée Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.*

\_\_\_\_\_  
Carole Hélié

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS**

*Je, Martine Bechtold, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold

\_\_\_\_\_  
Carole Hélié,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Martine Bechtold, Mairesse